



SOMMAIRE

	Page
Déclarations générales (suite).....	65

Président: M. Pierre FORTHOMME  
(Belgique).

DECLARATIONS GENERALES (suite)

1. M. SAHLOUL (Soudan) estime que la Commission doit agir avec plus de célérité pour éviter que les problèmes qui se posent aux pays en voie de développement ne s'aggravent.

2. L'Etude sur l'économie mondiale, 1964<sup>1/</sup>, montre que la production agricole des pays en voie de développement, et notamment celle des denrées alimentaires, est restée en deçà du taux d'expansion dans le reste du monde, ce qui a entraîné une inflation. Les prix des produits de base ont fléchi tandis que les termes de l'échange des pays développés se sont améliorés. Le volume des capitaux et de l'aide a commencé à diminuer en 1964, son rythme d'accroissement ayant d'ailleurs marqué un palier dès 1961. L'inflation pèse sur les maigres ressources en capital local, et la charge du service de la dette commence à entraver le développement. Ces tendances ont été reconnues et étudiées un peu partout. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a recommandé que les pays développés consacrent au moins 1 p. 100 de leur revenu national aux pays en voie de développement en n'exigeant pas plus de 3 p. 100 d'intérêt. Le Conseil économique et social, par sa résolution 1088 (XXXIX), a demandé aux pays développés d'accorder des prêts sensiblement plus avantageux pour les pays en voie de développement. Ces deux organes ont pris des mesures en vue de créer un fonds d'équipement conformément aux vœux des pays en voie de développement. Quant aux investissements en capital, ces pays pourraient bien absorber chaque année 5 milliards de dollars de plus que le chiffre actuel de 9 milliards de dollars.

3. De nombreux pays développés cherchent à porter remède à cette situation. C'est ainsi par exemple que le Royaume-Uni a décidé d'étendre à de plus nombreux cas le système d'abandon des intérêts, appliqué sur une base sélective depuis 1963. Le Canada s'est déclaré disposé à accorder des prêts à long terme et à intérêt modéré, tandis que le Koweït réserve 10 p. 100 de son revenu annuel pour les pays en voie de développement. Les Etats-Unis, en revanche, qui avaient pendant de longues années

fourni le gros de l'aide internationale et qui ont été les promoteurs des prêts à long terme et à intérêt modéré, ont réduit le volume de leurs dons et porté le taux minimum d'intérêt à 2,5 p. 100. M. Sahloul espère que ce pays, qui versait plus de 56 p. 100 des capitaux et de l'aide fournis à titre bilatéral aux pays en voie de développement et qui est généreux par tradition, voudra bien revenir sur ce revirement dans sa politique. En 1964, les pays socialistes se sont engagés à accorder plus d'un milliard de dollars aux pays en voie de développement. Leurs prêts intéressaient une grande variété de projets, en majorité de caractère pratique; c'est pour cela peut-être que la période de remboursement est plus courte que d'ordinaire pour les prêts à faible taux d'intérêt. M. Sahloul espère que les pays socialistes prolongeront la période de remboursement de leurs prêts et accroîtront leur aide dans des proportions correspondant aux progrès de leur propre économie.

4. La création d'un nouvel organisme multilatéral de financement international a été critiquée sous prétexte que les pays en voie de développement pourraient considérer l'aide comme une fin en soi et comme une solution magique à leurs problèmes économiques. Quoi qu'il en soit, la plupart de ces problèmes proviennent d'un déséquilibre économique entre les pays, et l'aide est un correctif essentiel. C'est pourquoi de nombreux Etats ont préconisé la création d'un fonds d'équipement. Mais ce fonds ne fonctionnerait bien qu'avec l'appui sans réserve de tous les Etats Membres. Dans l'entre-temps, il sera peut-être indispensable de recourir à d'autres mesures, comme par exemple la fusion du Programme élargi d'assistance technique et du Fonds spécial en vue de leur transformation ultérieure en un fonds de cette nature. Les fonctions actuelles de ces deux programmes ne devraient pas être délaissées, et les activités d'investissement et de préinvestissement devront rester parallèles. Les experts ne pourront plus garder leur rôle consultatif et devraient peut-être relever du programme OPEX actuel ou d'un programme OPEX élargi. Etant donné l'importance des activités de préinvestissement du Fonds spécial, il devrait étendre ses études à tous les secteurs — industrie, agriculture, énergie, santé et protection sociale. Les activités d'investissement du nouvel organisme envisagé assureraient le financement de tous les projets de préinvestissement qui auraient abouti. Les ressources qui ont été proposées pour permettre au nouveau fonds d'entreprendre à la fois ces deux sortes d'activités ne sont pas très importantes et il conviendrait de les accroître graduellement au fur et à mesure que les besoins des pays en voie de développement se préciseront.

<sup>1/</sup> Publications des Nations Unies, numéros de vente: 65.II.C.1 et 2.

5. Une des principales sources d'instabilité dans les pays en voie de développement est qu'ils comptent sur l'agriculture pour obtenir des devises et nourrir leurs populations. Nombre de pays en voie de développement n'ont pas atteint leur objectif agricole et sont donc forcés d'importer des denrées alimentaires, ce qui gêne l'exécution de leur programme de développement. Ils doivent en conséquence s'attacher, dans leurs plans de développement économique, à équilibrer les secteurs agricoles et industriels.

6. Un programme plus complet de formation du personnel est nécessaire pour accélérer le développement. Un tel programme ne pourra devenir une réalité que s'il relève directement d'un organisme spécialisé du développement industriel. La commercialisation est un autre aspect de l'industrialisation qui exige un examen attentif. Dans les pays en voie de développement, le manque de marchés a pour effet d'accroître les coûts de production. La délégation soudanaise espère que la politique des groupements économiques actuels de pays développés et de pays en voie de développement ne contrecarrera pas le développement régional, et note avec satisfaction que le projet de statuts d'une agence des Nations Unies pour le développement industriel (A/5826) souligne la nécessité d'une planification régionale du développement industriel. Il est urgent de créer cette nouvelle institution, mais ses relations avec les autres organismes qui s'occupent déjà du développement industriel doivent être soigneusement définies. La délégation soudanaise est entièrement favorable au colloque international proposé sur le développement industriel.

7. La Commission a, à l'unanimité, souscrit à la déclaration commune de l'URSS et des Etats-Unis d'Amérique, présentée à la dix-septième session de l'Assemblée générale et demandant un rapport sur les conséquences économiques et sociales du désarmement. Le rapport du Secrétaire général<sup>2/</sup> a causé quelque déception, mais il est encourageant de constater que l'URSS et les Etats-Unis procèdent à une étude approfondie du problème. Les ressources libérées par le désarmement partiel pourraient être immédiatement utilisées aux fins du développement. Le Soudan dans sa réponse au questionnaire du Secrétaire général a indiqué certaines utilisations possibles des ressources libérées par le désarmement; M. Sahloul espère que l'on recevra d'autres réponses.

8. La délégation soudanaise accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général concernant la souveraineté permanente sur les richesses et les ressources naturelles<sup>3/</sup>. Enfin, elle estime qu'il conviendrait d'élargir la première phase du programme de l'UNESCO tendant à combattre l'analphabétisme.

9. Selon M. Saad KHALIL (République arabe unie), seule la coopération internationale permettra d'apporter une solution durable aux problèmes économiques mondiaux. Il lance donc un appel afin que soient mobilisées toutes les ressources internationales, non pour empiéter sur la prospérité des pays dé-

veloppés, mais pour servir l'intérêt commun. On ne pourra régler de façon durable les problèmes que connaissent les pays en voie de développement — déficits de la balance des paiements avec chômage, surchauffe de leur économie, inflation et liquidité internationale insuffisante — qu'en résolvant aussi les problèmes posés par le processus même de développement. M. Khalil n'ignore pas qu'il appartient aux pays en voie de développement eux-mêmes de faire le plus gros de l'effort. La République arabe unie, par exemple, a fait des efforts gigantesques pour développer son économie. Elle entame son deuxième plan quinquennal au cours duquel elle explorera tous les secteurs de l'économie et mettra sur pied une industrie lourde. Le haut barrage d'Assouan, qui est devenu le symbole de la volonté de progrès d'une nation, est le fruit d'une véritable coopération internationale entre deux Etats souverains. L'Union soviétique a fourni une aide généreuse dans des conditions qui pourraient servir d'exemple dans le domaine de l'assistance internationale. Malgré ces efforts, le taux annuel d'accroissement démographique, qui est de 2,5 p. 100, pose un problème crucial et la planification familiale est inscrite dans les plans actuels.

10. Les résultats de la première moitié de la Décennie des Nations Unies pour le développement ont été décevants et, pis encore, les pays en voie de développement n'ont même pas pu se maintenir à leur niveau des années 50.

11. L'évolution des termes de l'échange n'a bénéficié qu'aux pays développés et contrecarre les efforts des pays en voie de développement. L'augmentation du volume des échanges mondiaux s'est bornée surtout aux pays développés et l'accroissement des exportations des pays en voie de développement se ralentit. En outre, la baisse constante des prix de leurs produits d'exportation contraste avec la hausse des prix des produits d'exportation des pays développés, que les pays en voie de développement sont obligés d'acquiescer pour assurer leur développement économique. Cette "inflation importée" imposée aux pays en voie de développement se traduit par une dévaluation constante de tous leurs facteurs de production et de la production elle-même. Chose paradoxale, les pays en voie de développement ne sont pas encore parvenus à fixer même un prix minimal pour certains produits principaux, ni, à plus forte raison, à accroître leurs recettes d'exportation. En outre, ils se heurtent, pour exporter les articles manufacturés et semi-finis de leur industrie naissante, à de nombreux obstacles tarifaires et non tarifaires.

12. Le problème des préférences exige une solution immédiate; on ne saurait attendre pour cela d'avoir terminé l'étude des facteurs influant sur l'industrie dans les pays en voie de développement. M. Khalil espère que d'ici à la deuxième Conférence sur le commerce et le développement des propositions concrètes seront déjà bien au point. Il se félicite des mesures mentionnées par le représentant de l'Australie (957ème séance); c'est là un bon exemple de coopération internationale.

13. La situation, en ce qui concerne les mouvements de capitaux, est elle aussi loin d'être encourageante. Ce n'est pas l'augmentation de l'endettement total

<sup>2/</sup> Voir Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Annexes, point 6 de l'ordre du jour, document E/4042.

<sup>3/</sup> Ibid., trente-septième session, Annexes, point 15 de l'ordre du jour, document E/3840.

des pays en voie de développement — passé de 9 milliards en 1955 à 33 milliards à la fin de 1964 — qui inquiète M. Khalil; ce qui le préoccupe vraiment, c'est le fardeau insupportable du service de la dette, aggravé de nouveau par de plus lourdes charges sur les capitaux privés à long terme et sur le crédit commercial. Selon le plus récent rapport de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement<sup>4/</sup>, le montant des paiements pour le service de la dette en 1964 est estimé à 4 milliards. Si l'on songe qu'en outre 4 milliards de rares devises vont chaque année aux importations de denrées alimentaires essentielles, on obtient un total de 8 milliards de dollars. Mettant à 9 milliards 500 millions de dollars le total du mouvement des capitaux vers les pays en voie de développement, on voit bien qu'il faudrait sensiblement augmenter ces fonds. Qui plus est, le chiffre de 9 milliards 500 millions de dollars pourrait ne pas être exact. Le mouvement annuel net de ressources matérielles qui ressort des estimations sur les balances des paiements faites par le Fonds monétaire international montre que les capitaux apportés aux pays en voie de développement en 1964 n'ont pas dépassé 5 milliards de dollars, soit moins de 0,5 p. 100 du revenu total des pays industriels. La quasi-totalité de cette somme est absorbée par le service de la dette. Mis à part de nouveaux arrangements concernant leurs dettes à titre de soulagement temporaire à longue échéance, la seule solution à long terme est de mettre à la disposition des pays en voie de développement plus de ressources et à de meilleures conditions, en leur consentant des délais de grâce et des périodes d'amortissement plus longs ainsi que des taux d'intérêt plus bas.

14. Quant à la liquidité internationale, le Directeur général du Fonds monétaire international a déclaré, aux récentes réunions des Conseils des Gouverneurs de la Banque et du Fonds à Washington, qu'elle est nécessaire pour régler les déficits et les excédents entre les autorités monétaires, et non pas pour le financement du commerce, assuré par le crédit commercial et bancaire. Or, la délégation de la République arabe unie estime que le système monétaire international tout entier sert à financer le commerce et que tout ce qui s'oppose à son bon fonctionnement, par exemple le manque de liquidité, compromet le développement. La création systématique de réserves est une responsabilité internationale et non pas de quelques pays industriels seulement. Si l'évolution dans les pays industriels indique qu'il faut accroître la liquidité internationale afin de maintenir une croissance régulière aux époques de déséquilibre de la balance des paiements, les besoins des pays en voie de développement sont encore plus urgents.

15. En ce qui concerne les mesures prises, la délégation de la République arabe unie espérait bien plus de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement que ce qu'elle a réalisé jusqu'à maintenant. En revanche, le travail excellent du Fonds spécial a encouragé le Gouvernement de la République arabe unie à envisager une augmentation

<sup>4/</sup> Rapport annuel, 1963-1964 (Washington, D.C.) et renseignements complémentaires portant sur la période du 1er juillet 1964 au 1er mars 1965. Communiqués par le Secrétaire général aux membres du Conseil économique et social sous les cotes E/3992 et Add.1.

de sa contribution; M. Khalil espère qu'avant la Conférence des Nations Unies pour les annonces des contributions au programme élargi et au Fonds spécial on décidera définitivement de l'avenir du Fonds. Quel que soit le mécanisme de coordination adopté, M. Khalil veut croire que l'on n'ira pas à l'encontre de la décision prise par l'Assemblée générale de le transformer en un fonds d'équipement. Tout en accueillant favorablement le renforcement du Centre de développement industriel, il souhaite que la création d'une institution spécialisée pour l'industrialisation ne soit pas retardée. Le développement industriel est essentiel pour relever le niveau de vie des pays en voie de développement et combler le fossé entre pays riches et pays pauvres, et n'est certes pas moins important que d'autres domaines d'activités pour lesquels il existe déjà des institutions spécialisées.

16. M. Khalil se réjouit de voir que les échanges entre pays à économie de marché et pays à économie planifiée progressent. Ces échanges contribueront à la paix mondiale et seront économiquement avantageux. Les différences entre les niveaux de développement économique ou entre les systèmes économiques ne devraient pas entraver la coopération économique fondée sur le respect mutuel de la souveraineté.

17. M. MEMMI (Tunisie) dit que l'événement le plus marquant dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies a été sans conteste la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Tous les participants ont recherché des solutions originales, justes et mêmes courageuses. Les nouveaux organes créés à l'issue de la Conférence veillent déjà à l'application et à la mise en œuvre des solutions préconisées. Certes, des difficultés persistent, car les changements que des Etats Membres devront apporter à leurs propres institutions ne peuvent se faire du jour au lendemain. Cependant, les procédures de conciliation créées par la Conférence constituent une garantie pour les intérêts de chacun. Les pays sous-développés ont fait bloc non pour imposer quoi que ce soit aux pays riches, mais pour attirer résolument l'attention sur l'urgence des problèmes qui plongent les deux tiers de l'humanité dans un état de pauvreté. La délégation tunisienne espère que l'Assemblée générale assurera à la Conférence tous les moyens susceptibles d'augmenter son efficacité.

18. L'Etude sur l'économie mondiale, 1964 et l'exposé liminaire du Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales (955ème séance) ont montré qu'à mi-chemin de la Décennie des Nations Unies pour le développement les progrès vers ses objectifs étaient décevants. Malgré une certaine augmentation de la production dans l'agriculture et dans les industries extractives et manufacturières, le progrès des pays en voie de développement a été ralenti par la poussée démographique, par la détérioration des termes de l'échange et par le ralentissement du courant des capitaux vers ces pays. Si l'on ne veut pas qu'à la fin de la Décennie le fossé soit encore plus large entre pays pauvres et pays riches, les Nations Unies devront redoubler d'efforts pour rechercher des solutions à long terme.

19. La place que l'industrialisation doit occuper dans les programmes de développement global fait l'objet

de bien des controverses. Pour les uns, elle n'est qu'un moyen complémentaire qui viendrait s'ajouter aux résultats acquis par la rénovation de l'agriculture, tandis que pour d'autres elle est à la base du développement économique équilibré. La délégation tunisienne est heureuse de constater que le Centre de développement industriel a recommandé d'élargir les activités des Nations Unies dans le domaine du développement industriel, mais elle pense que toute décision concernant une nouvelle institution spécialisée doit être différée jusqu'à ce que l'Assemblée ait adopté un programme d'action en matière d'industrialisation. Si l'Organisation doit limiter son action au préinvestissement dans le secteur industriel, par exemple, il n'est pas besoin d'une institution nouvelle. En attendant, il faut renforcer le Centre de développement industriel et lui accorder les moyens lui permettant d'élargir ses activités. De plus, le Centre devrait faire davantage pour encourager les industries travaillant pour l'exportation, aider les pays en voie de développement à rédiger et à évaluer des projets ainsi qu'à assurer une formation professionnelle destinée à l'industrie. Un accent particulier devra être mis également sur la question de l'intégration régionale et sur l'établissement d'industries complémentaires à l'échelon régional.

20. La délégation tunisienne partage l'opinion du Conseil économique et social selon laquelle la fusion du Fonds spécial et du Programme élargi en un seul Programme des Nations Unies pour le développement contribuerait à rationaliser et à simplifier les opérations d'assistance technique.

21. La Commission est également saisie d'une proposition visant à transformer le Fonds spécial en un fonds d'équipement. Comme l'ont déjà fait remarquer un certain nombre de représentants, le mouvement des capitaux vers les pays en voie de développement est encore très inférieur au niveau qu'exige le financement de leurs plans de développement et le moment est venu pour les Nations Unies de créer un fonds à cet effet. La solution idéale serait que le Fonds spécial étende son champ d'action de façon à exercer à la fois des activités de préinvestissement et des activités d'investissement proprement dit dans le développement industriel.

22. M. TAIB (Malaisie) rappelle que les pays en voie de développement participant à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à Genève se sont déclarés résolus à se servir de leur liberté pour réaliser le progrès économique.

23. S'il advient qu'un pays en voie de développement ne réussisse pas à tirer le meilleur parti de l'assistance étrangère, on attribue cet échec à l'absence de planification appropriée dans le pays en question. De l'avis général, la planification nationale figure en bonne place parmi les stimulants du développement, mais il ne faut pas exagérer son importance. Un développement équilibré exige que la stabilité et les progrès politiques et sociaux entrent en ligne de compte lorsqu'il s'agit de planifier l'avenir d'une nation.

24. La Malaisie reconnaît qu'elle est directement responsable de la planification de son propre programme de développement. Elle fait tout ce qui est en

son pouvoir pour mobiliser ses ressources intérieures et pour encourager les investissements étrangers. Mais, faute de capitaux et de techniciens, elle est tributaire de l'assistance extérieure. En outre, la Malaisie a souffert de la baisse continue du prix des produits primaires qui constituent ses principales exportations et sont menacés par la concurrence de plus en plus forte des produits synthétiques. Du fait des tarifs douaniers qui frappent nombre de leurs exportations, il est de plus en plus difficile aux pays en voie de développement d'encaisser les devises étrangères nécessaires à l'achat des produits industriels qui leur sont indispensables. La délégation malaisienne espère que le Conseil du commerce et du développement pourra poursuivre l'œuvre entreprise par la Conférence de Genève en vue d'éliminer les obstacles qui s'opposent à un développement économique sain.

25. La Malaisie se félicite de la création de l'Institut de formation et de recherche des Nations Unies et appuie la proposition relative à la fusion du Fonds spécial et du Programme élargi d'assistance technique.

26. Dans bien des domaines, les plans de développement pourraient être plus fructueux s'ils étaient conçus sur une base régionale. La Malaisie a déjà conclu des accords de coopération avec des pays voisins et, malgré quelques déboires, elle entend continuer dans cette voie.

27. Le fait qu'un pays ait enregistré certains succès dans ses programmes de développement sans aide extérieure ne devrait pas l'empêcher de recevoir cette aide pour les étapes ultérieures, plus ambitieuses, de son développement. Il devrait y avoir une politique d'ensemble visant à compléter les efforts de développement du pays par une assistance dans les domaines du préinvestissement, de l'équipement, de la technique et des services consultatifs, chaque étape faisant l'objet d'une étude rétrospective et l'aide destinée aux étapes suivantes étant adaptée en fonction de ce qui aura été réalisé au cours de la précédente. De la sorte, les pays qui auront fait des progrès notables au cours des premières phases seront assistés jusqu'à ce qu'ils parviennent à une croissance auto-entretenu; ils pourront alors à leur tour fournir une assistance à d'autres pays en voie de développement.

28. M. PIJKOV (République socialiste soviétique de Biélorussie) dit que les résultats obtenus dans le domaine économique au cours des cinq premières années de la Décennie sont décevants. Dans l'ensemble des pays en voie de développement, le taux moyen annuel de croissance est tombé de 4,5 p. 100 en 1955-1960 à 4 p. 100 en 1960-1963. Entre 1960 et 1962, le revenu moyen par habitant n'a augmenté que de 5 dollars à peine dans ces mêmes pays. Les deux tiers de la population mondiale se partagent encore moins d'un sixième du revenu total. En 1962, le revenu moyen annuel n'était dans ces régions que de 138 dollars par habitant. Dans les pays en voie de développement, la lenteur de la croissance économique, la détérioration des termes de l'échange et les fluctuations qui affectent l'exportation des produits de base sont inquiétantes. Comme l'a fait remarquer le Sous-Secrétaire aux affaires économiques et sociales, les prix des produits pri-

maires n'ont cessé de baisser depuis le début de 1964 et, au milieu de l'année 1965, ils étaient de 5 p. 100 inférieurs au niveau correspondant de 1964. Au cours des 10 dernières années, la dette extérieure des pays en voie de développement a triplé.

29. La proclamation de la Décennie des Nations Unies pour le développement est donc restée lettre morte: aucune mesure constructive n'a été adoptée en faveur des pays en voie de développement. Ces derniers ne peuvent atteindre des taux de croissance substantiels que si l'on recourt à des mesures énergiques pour supprimer les nombreux obstacles qui s'opposent à leur développement économique et social. L'une de leurs principales difficultés est l'emprise que les monopoles étrangers continuent d'exercer sur leur économie. Cette intervention est souvent présentée comme une assistance bilatérale, mais il s'agit en fait d'une exploitation pure et simple dont le but est de drainer d'énormes bénéfices. Les colonialistes ont des obligations morales et matérielles envers ces pays et doivent rendre les richesses qu'ils leur ont volées. Il faut en outre s'opposer aux tentatives faites par certaines puissances pour diviser le monde en pays industrialisés et pays sous-développés et pour grouper les Etats socialistes et les Etats capitalistes sous la même étiquette de pays riches.

30. Les Nations Unies doivent veiller à ce que l'assistance extérieure joue un rôle positif dans le développement économique et social des pays en voie de développement en se concentrant sur des questions clefs telles que l'industrialisation, la diversification de l'économie et la formation de cadres nationaux. Ce n'est que si elle a pour but de liquider l'héritage économique du colonialisme et de corriger l'injuste division internationale du travail actuelle que l'aide extérieure pourra compléter utilement les ressources nationales des pays en voie de développement. Il n'est pas non plus possible de leur venir en aide si l'on n'arrête pas la fuite de bénéfices et de dividendes considérables en direction des pays industrialisés de l'Ouest et si l'on n'améliore pas les conditions auxquelles ces derniers leur prêtent de l'argent.

31. Les Nations Unies n'ont malheureusement pas réussi jusqu'ici à fournir une aide adéquate pour résoudre ces problèmes. En proclamant la Décennie des Nations Unies pour le développement, l'Assemblée générale a souligné, dans sa résolution 1710 (XVI), la nécessité d'appliquer des politiques visant à assurer aux pays en voie de développement une part équitable des recettes provenant de l'extraction et de la commercialisation de leurs ressources naturelles. Rien n'a été fait jusqu'ici pour atteindre cet objectif. Le Secrétariat a publié des rapports qui défendent le rôle des capitaux étrangers privés dans les pays en voie de développement au lieu de concentrer ses efforts pour défendre le droit de ces pays à la souveraineté sur leurs ressources naturelles et de s'opposer aux politiques de néo-colonialisme.

32. Les régimes fonciers périmés constituent aussi un sérieux obstacle au développement économique. La réforme agraire n'a malheureusement pas été traitée à fond à la trente-neuvième session du Conseil, pas plus qu'elle ne figure à l'ordre du jour de la session

en cours de l'Assemblée générale. Le quatrième rapport sur le progrès de la réforme agraire (E/4020 et Add.1 et 2) contient des renseignements utiles, mais il présente certaines lacunes méthodologiques et ne donne pas une image plus fidèle des réformes agraires réalisées dans les pays socialistes que les rapports précédents. Quoique la réforme agraire soit indispensable au développement économique, notamment dans les pays nouvellement indépendants, les résultats obtenus sont absolument insuffisants, comme le démontre la note du Secrétaire général à ce sujet<sup>5/</sup>. La réforme agraire ne sert à rien si elle ne comporte pas une redistribution radicale des terres en faveur des petits exploitants qui n'en ont pas et des ouvriers agricoles, et si elle ne va pas jusqu'à l'expropriation des grands domaines, en particulier de ceux qui appartiennent aux monopoles étrangers. Il est regrettable que les résolutions adoptées par le Conseil à ce sujet n'aient pas été correctement appliquées. La convocation de la Conférence mondiale de la réforme agraire devrait contribuer à améliorer le présent état de choses, mais les préparatifs de la Conférence donnent quelques motifs d'appréhension. Les tentatives faites pour restreindre le nombre de participants et pour escamoter les questions de politique à suivre sous un fatras de détails techniques et juridiques sont inquiétantes. Il faut espérer qu'il sera remédié à cette situation avant l'ouverture de la conférence.

33. La délégation biélorussienne reconnaît que l'industrialisation est indispensable pour accélérer le développement économique et social des pays les plus pauvres. Lors du Cycle d'études interrégional sur les aspects sociaux de l'industrialisation, qui s'est tenu à Minsk en 1964, tous les participants ont rappelé avec force que seule l'existence, dans le pays, d'une industrie lourde vigoureuse permet d'atteindre un taux élevé de croissance économique. Le Cycle d'études a reconnu que les petites industries peuvent jouer un rôle important dans certains pays en voie de développement et à certains stades du développement en créant des possibilités d'emploi, mais que, du fait de leurs insuffisances techniques, ces industries ne peuvent servir à combler le retard des pays en voie de développement que si elles sont reliées à une vaste industrie mécanisée. On se rend de mieux en mieux compte que l'industrialisation renforce l'indépendance économique des pays en voie de développement, mais nombre d'entre eux ont encore beaucoup de peine à combler le retard qu'ils ont hérité de leurs exploitants colonialistes.

34. Du fait de l'agression nazie, la RSS de Biélorussie a perdu plus de 50 p. 100 de sa richesse nationale. Toutefois, elle a fait en 20 ans des progrès rapides dans la voie de l'industrialisation en appliquant le système socialiste. Le dernier plan septennal visait à accroître la production industrielle de 180 p. 100. Mais au mois de mai 1965 l'objectif du plan était déjà dépassé et la production a en fait doublé. Des augmentations spectaculaires ont été réalisées dans la construction des machines, le matériel électronique et les produits chimiques ainsi que dans la production de

<sup>5/</sup> Voir Documents officiels du Conseil économique et social, trente-neuvième session, Annexes, point 20 de l'ordre du jour, document E/4048.

biens de consommation. Alors que la RSS de Biélorussie et les autres pays socialistes insistent sur les aspects positifs de l'industrialisation, d'autres pays s'efforcent de décourager les pays en voie de développement en exagérant les dangers d'une industrialisation trop rapide.

35. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a adopté un certain nombre de principes importants et a mis en place de nouveaux rouages en vue d'intensifier le commerce international. Mais les appréhensions sont justifiées quant à la suite donnée aux décisions de la Conférence. Le recul enregistré par les prix des produits primaires exige au plus tôt la conclusion d'accords commerciaux dans ce domaine, et des mesures doivent être prises pour ouvrir les marchés internationaux aux produits manufacturés des pays en voie de développement. Malheureusement, certains pays occidentaux, par leurs groupements économiques fermés, leurs systèmes préférentiels et les efforts qu'ils font pour répartir le commerce mondial en zones d'influence, poursuivent des politiques qui vont à l'encontre de ce but. Particulièrement inquiétante, par ailleurs, est la politique menée par les Etats-Unis contre la République démocratique du Viet-Nam et Cuba.

36. Le moment est réellement venu de procéder à un examen et à une réévaluation du rôle et des fonctions du Conseil économique et social. Celui-ci doit choisir les problèmes économiques fondamentaux dont la solution peut aider les pays en voie de développement. Parmi ces problèmes figure la souveraineté permanente sur les ressources naturelles, l'industrialisation, des programmes radicaux de réforme agraire, la planification, le développement du secteur nationalisé, les conséquences économiques et sociales du désarmement et l'amélioration de l'assistance technique.

37. La délégation biélorussienne est gravement préoccupée des efforts que font certains pays pour accélérer la fusion du Programme élargi et du Fonds spécial. Une telle fusion signifierait l'abandon de la proposition visant à créer un fonds d'équipement des Nations Unies. Le Programme élargi serait absorbé par le Fonds spécial de sorte que l'investissement proprement dit serait sacrifié au préinvestissement. Pour traiter du problème d'un fonds d'équipement, il n'existe qu'une méthode, celle qu'a préconisée le représentant de l'URSS (960<sup>ème</sup> séance). Il y a lieu en tout cas d'étudier soigneusement tous les aspects de l'aide financière des Nations Unies et notamment l'avenir des programmes ordinaires d'assistance technique.

38. Le principe de l'universalité de la Charte des Nations Unies n'est toujours pas respecté, bien que le Secrétaire général ait souligné, dans l'introduction à son rapport annuel<sup>6/</sup>, la nécessité impérieuse de l'appliquer dès que possible.

39. Il est particulièrement décevant de constater que la République démocratique allemande — pays de transit important — n'a pas été invitée à la Conférence des Nations Unies sur le commerce de transit des pays sans littoral qui s'est tenue en juin 1965. La République démocratique allemande se voit toujours refuser l'admission à la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, au Fonds spécial et au Programme élargi d'assistance technique, alors qu'elle pourrait apporter une contribution importante à la solution des problèmes auxquels se heurtent les pays en voie de développement.

La séance est levée à 13 heures.

<sup>6/</sup> Voir Documents officiels de l'Assemblée générale, vingtième session, Supplément No 1A (A/6001/Add.1).